

## Règlement du JEU Concours "Une Fève = 1000€ de Remise"

### Article 1 - Organisation

Le jeu-concours "Une Fève = 1000€ de Remise" est organisé exclusivement par **Art et Fenêtres Parisiennes**, dont le siège est situé au **111 avenue Jules Quentin, 92000 Nanterre**. Ce concours est indépendant des autres agences Art et Fenêtres au niveau national.

### Article 2 - Période et modalités de distribution

1. La distribution des galettes aura lieu les 10 et 11 janvier 2025 à l'adresse suivante : **82 rue de Colombes, 92400 Courbevoie**.
2. Une seule fève spéciale est cachée parmi 300 galettes individuelles distribuées gratuitement.
3. Les galettes ont été achetées à la **Boulangerie Maison Binard, située au 82 rue de Bezons, 92400 Courbevoie**.
4. La participation est sans obligation d'achat et limitée à la période et au lieu mentionnés ci-dessus.

### Article 3 - Lot

Le gagnant recevra un bon permettant une **remise de 1000€ TTC** sur un devis en cours ou pour tout futur achat réalisé auprès des agences **Art et Fenêtres Parisiennes situées dans le département des Hauts-de-Seine (92)**.

Conditions d'utilisation de la remise :

1. La remise est applicable sur tout devis ou achat réalisé auprès de Art et Fenêtres Parisiennes.
2. Elle est valable pour une durée de **1 an à compter de la remise du bon**.
3. La remise n'est ni cessible, ni échangeable, ni remboursable en espèces.
4. La remise est indivisible et doit être utilisée en une seule fois.

## **Article 4 – Responsabilité liée aux galettes**

1. Les galettes distribuées dans le cadre de ce jeu-concours ont été achetées à la **Boulangerie Maison Binard. Art et Fenêtres Parisiennes n’assume aucune responsabilité concernant la fabrication ou la composition des galettes.**

2. Les galettes peuvent contenir **des amandes, gluten ou autres allergènes.** Les participants sont invités à vérifier les ingrédients avant consommation.

3. En acceptant une galette, les participants reconnaissent accepter pleinement et sans réserve les règles du présent règlement.

4. Art et Fenêtres Parisiennes décline toute responsabilité en cas de réaction allergique ou d’intolérance liée à la consommation des galettes. La consommation se fait sous la responsabilité pleine et entière du participant.

## **Article 5 – Détermination du gagnant**

1. Le participant ayant trouvé la fève spéciale devra présenter physiquement la fève gagnante dans l’une des agences Art et Fenêtres Parisiennes situées dans le département des Hauts-de-Seine (92).

2. En l’absence de présentation physique de la fève, aucun lot ne sera attribué. Aucune preuve alternative (photo, copie, etc.) ne sera acceptée.

## **Article 6 – Responsabilité générale**

1. Art et Fenêtres Parisiennes ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou destruction de la fève gagnante.

2. L’organisation décline toute responsabilité pour toute réclamation concernant des galettes distribuées en dehors des dates et lieu mentionnés.

## **Article 7 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours implique l’acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l’exclusion immédiate du participant. À partir du moment où un participant accepte une galette, il accepte également les règles du concours.

## **Article 8 – Informations complémentaires**

Pour toute question, contactez Art et Fenêtres Parisiennes au 01 49 97 92 10 ou rendez-vous à l’adresse de distribution des galettes au 82 rue de Colombes, Courbevoie (92).